

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2016

- Compte rendu -

ORDRE DU JOUR

1. INTERCOMMUNALITE

- 1.1 Proposition de nouveau schéma intercommunal,
- 1.2 Tourisme (camping municipal).

2. URBANISME

- 2.1 Eco-lotissement,
- 2.2 La Vie Tara,
- 2.3 Sainte Monique,
- 2.4 Le Cénacle,
- 2.5 Ancien hôtel Beau Séjour.

3. TRAVAUX

- 3.1 Mise aux normes de l'éclairage public,
- 3.2 Borne de recharge pour véhicules électriques,
- 3.3 Autres travaux (déneigement).

4. ASSOCIATIONS

- 4.1 Comité des Fêtes : organisation d'une course à pieds,
- 4.2 Demandes d'aides sociales.

5. QUESTIONS DIVERSES

6. AGENDA

MEMBRES PRESENTS (à l'ouverture de la séance à 20h02)

Jean-François COUETTE (Maire)
Didier CHIEZE (1^{er} adjoint)
Alain JEHL (2^{ème} adjoint)
Joseph ALBORGHETTI (3^{ème} adjoint)
Martine DEYGAS-POINARD
Philippe GUIRONNET
Jacky VERGER
Dominique BALAY
Jacques BURRIEZ

Secrétaire de séance : Alain JEHL

=> Vérification du quorum (5 minimum) : 9 personnes à l'ouverture (9 voix délibératives)

Validation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal (celui du 21/03/2016) : pas de remarque.

En début de séance, M. le Maire demande de rajouter deux points à l'ordre du jour ; l'un concernant l'acquisition d'une borne de recharge pour véhicules électriques et l'autre une délibération pour l'aide au déneigement.

M. le Maire laisse ensuite la parole au repreneur de la boucherie. Il a en effet souhaité se présenter devant le Conseil. L'ensemble du Conseil le félicite pour cette reprise et lui formule tous ses vœux de réussite.

I INTERCOMMUNALITE

1.1 Proposition de nouveau schéma intercommunal :

Par arrêté préfectoral en date du 21 avril 2016, le Préfet de l'Ardèche nous a notifié le nouveau périmètre intercommunal qu'il souhaite mettre en place à partir du 1^{er} janvier 2017. Ce nouveau périmètre serait une nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Lamastre, du Pays de St Félicien et du Val d'Ay. Soit un ensemble de 28 communes.

M. le Maire présente l'arrêté et le courrier l'accompagnant. M. le Maire en profite également pour rappeler le calendrier et les modalités de cette réforme qui s'inscrit dans la loi **NOTRe** (Nouvelle **O**rganisation **T**erritoriale).

Délibération : 2 Abstention(s) 7 Contre(s) 0 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal n'approuve pas le projet de périmètre d'une nouvelle communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes « Pays de Lamastre », de la communauté de communes « Pays de St Félicien » et de la communauté de communes « Val d'Ay ».

1.2 Tourisme (camping municipal) :

L'impact de la loi NOTRe se fait déjà sentir à travers la fusion des Régions Rhône-Alpes et Auvergne. Nous devons désormais nous adresser directement à la Région. C'est le cas notamment du dossier sur notre camping municipal qui relève du tourisme. En effet, même si la compétence tourisme est communautaire, le cas des terrains de camping municipaux n'a pas été intégré au sein de la compétence tourisme portée par la communauté de communes du Val d'Ay.

M. le Maire rappelle que la Région à travers un « chéquier expertise » nous permet d'utiliser les services d'un bureau d'études « Alliances » pour réfléchir à l'avenir de notre camping municipal. Cette expertise se scinde en trois modules (entendez trois phases).

Vendredi matin 29 avril 2016, un rendu du module N°2 par le cabinet « Alliances » a été fait dans les locaux de la Région à Privas en présence d'une chargée de mission de la Région.

M. le Maire rappelle également que différentes réunions impliquant les conseillers municipaux ont eu lieu sur cette étude (avec et sans le bureau d'études) et que la volonté de l'équipe municipal est de trouver un investisseur susceptible de réaliser les travaux nécessaires pour redynamiser notre camping.

Suite à la réunion de vendredi dernier, il est apparu qu'il serait judicieux de poursuivre l'étude car notre camping municipal présente des atouts majeurs. Il rentre tout à fait dans les objectifs touristiques de la Région. Bref, l'achèvement de cette étude, à travers un module trois, se justifie. Néanmoins, il serait judicieux d'orienter ce module vers la rédaction d'un cahier des charges pour lancer un appel d'offres pour une **D**élégation de **S**ervice **P**ublique (**DSP**) sur notre camping. Le bureau d'étude nous assisterait également dans la sélection des candidats. Ce sera un long travail qui ne verra pas de concrétisation avant au moins un an. La Région attend un signal fort de notre part pour nous aider ...

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, l'aide de la Région Rhône-Alpes-Auvergne pour poursuivre l'étude engagée sur notre camping municipal et notamment pour un module trois qui serait orienté vers l'aide à la rédaction d'un cahier des charges pour un appel d'offre pour une Délégation de Service Public (DSP) sur notre camping municipal. Le bureau d'étude nous assisterait également dans l'analyse des offres afin de choisir le meilleur candidat.

II URBANISME

2.1 Eco-lotissement :

M. le Maire rappelle qu'une troisième réunion sur l'étude d'un éco-lotissement a été organisée lundi 25 avril 2016. Afin de continuer plus en avant l'étude, il est nécessaire de valider, à ce stade de l'étude, certains points. Le compte rendu de cette réunion a été transmis aux conseillers. Certains y assistaient.

Rappel :

« L'étude vise à réaliser un projet urbain et non pas un « découpage parcellaire ». La qualité des espaces publics est primordiale. »

Le dernier schéma d'aménagement est présenté au Conseil.

A partir de là, il faut valider :

- La forme du réseau viaire (caractéristiques de la place et des voies),
- La proposition de stationnement à l'entrée du quartier afin d'éviter d'allouer de l'espace pour le stationnement au cœur du quartier,
- Le découpage en quatre macro-lots,
- La possibilité de scinder en deux lots le macro-lot dédié au logement du maraîcher si ce projet n'aboutit pas,
- ~~La réalisation d'une étude géotechnique du sol, (*)~~
- L'idée d'abandon du réseau de chaleur.

(*) L'étude géotechnique ne sera réalisée qu'en phase réalisation lors des travaux de viabilisation

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les points mentionnés ci-dessus.

Un conseiller demande à ce que la publicité sur l'éco-lotissement débute dès maintenant même si l'étude n'est pas achevée. Il faut rechercher dès à présent des candidats ...

2.2 Projet privé de constructions au nord de la Vie Tara :

Sur ce sujet, M. le Maire renvoi au résumé du précédent Conseil celui du 21 mars 2016.

M. le Maire fait cependant les rappels suivants :

- Cette affaire est mal engagée depuis le départ (incompréhension des deux parties depuis le début sur la nature de la zone et ce qu'il est possible d'en faire ...),
- Nous avons les services de l'Etat contre nous,
- Nous prenons le risque d'avoir un veto de l'Etat sur notre nouveau PLU ce qui pourra entraîner plusieurs mois de retard, des coûts supplémentaires et bloquer notre projet d'éco-lotissement ...
- Enfin, il résume le dernier courrier électronique en anglais d'exaspération que lui adressé le porteur de projet.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, de soutenir le projet de cinq constructions au nord de la Vie Tara et charge M. le Maire de défendre ce dossier avec l'aide du bureau d'études Interstice devant les services de l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2016
- Compte rendu -

2.3 Sainte Monique :

- ✓ L'avant projet sommaire architectural est terminé mais pas le côté pratique du fonctionnement plus exactement ce que l'on va mettre à l'intérieur pour assurer un fonctionnement équilibré budgétairement sur une année complète. Les investisseurs (Banques, Régions, etc.) veulent être « rassurés » ...
- ✓ M. le Maire dit que nous avons fait les choses à l'envers ...
- ✓ Vendredi dernier, 29 avril 2016, M. le Maire a fait une demande d'aide auprès de la Région pour un « chèque expertise » afin de nous aider à construire ce projet. Cependant, il faudra tout de même étoffer sérieusement les choses en proposant un planning d'activité sur une année complète.
- ✓ Par ailleurs, d'autres solutions, entendez par là, d'autres bâtiments existants comme celui du Cénacle pourraient être opérationnels immédiatement pour réaliser cette opération (voir § suivant).

2.4 Le Cénacle :

M. le Maire fait la lecture du projet de courrier qu'il souhaite adresser à la Congrégation des sœurs du Cénacle qui se réuniront en Chapitre à Rome durant le mois de mai 2016.

Notre proposition ne nous engage à rien pour l'instant, mais au moins nous prenons l'initiative.

Pour faire simple, cette initiative consiste à demander aux sœurs de nous déléguer en partie ou en totalité leurs bâtiments pour réaliser ce que nous voulions faire dans le bâtiment Ste Monique.

(Voir le courrier en annexe)

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le courrier de M. le Maire à destination de la Congrégation des sœurs du Cénacle et sollicite l'Aide de la Région Rhône-Alpes-Auvergne pour mener à bien une étude de faisabilité.

2.5 Ancien hôtel Beau Séjour :

- ✓ La propriétaire a enfin pris connaissance de l'enquête publique concernant sa propriété.
- ✓ D'après ses dires, les courriers arrivaient au domicile de son conjoint avec lequel elle ne vit plus.
- ✓ M. le Maire dit qu'il a eu un entretien téléphonique avec elle (elle habite Fort-de-France) et un échange par courrier électronique.
- ✓ Samedi 30 avril l'accusé-de-réception des documents par la propriétaire est revenu en mairie.
- ✓ Le commissaire enquêteur va rendre son rapport prochainement.
- ✓ Un point reste en suspens vis à vis du conjoint. Est-il dans l'indivision ? tout dépend du contrat de mariage ! Ce point est en cours d'éclaircissement auprès du Bureau des Hypothèques à Tournons sur Rhône.
- ✓ Par ailleurs, la propriétaire compte envoyer ses fils à Lalouvesc pour qu'ils se rendent compte de l'état de son immeuble et rencontre M. le Maire.

M. le Maire propose donc d'attendre le rapport du commissaire enquêteur et la rencontre avec les fils de la propriétaire avant de décider si nous poursuivons la procédure d'expropriation.

III TRAVAUX

3.1 Mise aux normes de l'éclairage public :

Pour rappel, toutes les ampoules à vapeur de mercure dites « ballons fluorescents » d'ancienne génération (et leur dispositif d'amorçage) doivent être remplacées pour motif d'économie d'énergie conformément à une directive européenne (245/2009). De plus, depuis avril 2015, les anciennes ampoules ne sont plus commercialisées.

Pour rappel, une première tranche de travaux d'un montant de 21.583,23 €HT a été réalisée fin 2015. Le lotissement « Chante Ossel » et le chemin Grosjean ont été équipés de diodes électroluminescentes. Le chemin de l'Hermuzière et la rue St Jean-François Régis ont également été équipés de lampes nouvelle génération. Enfin, des horloges dites astronomiques (se synchronisant sur des tops horaires émis par l'émetteur Grandes Ondes de France Inter) ont été posées pour éteindre l'éclairage public entre minuit et six heures du matin.

Le Syndicat des Energies de l'Ardèche SDE07 subventionne les communes à 50% jusqu'à un montant de 30.000€HT sur ces travaux de remplacement de l'éclairage. Le SDE07 a annoncé qu'il mettrait fin à ces subventions au 31 décembre 2016 sauf pour les communes s'engageant dès à présent sur un plan de remplacement pour les années 2016 et 2017.

Il est donc proposé au Conseil de décider d'une 2^{ème} et 3^{ème} tranche de travaux subventionnés à 50% par le SDE07 sur le HT pour fin 2016 et fin 2017. Cet étalement dans le temps des travaux est rendu nécessaire au vu de nos ressources financières limitées. M. le Maire, explique qu'il serait stupide de ne pas bénéficier des aides car par la suite toute défaillance nécessitera le remplacement de l'ampoule et de son allumage à un coût unitaire sans subvention. La tranche N°2 consisterait à remplacer toutes les lanternes de la rue des Cévennes et de la rue des Alpes qui constituent l'artère principale du village. Le montant estimatif de la tranche N°2 est de 29.921,12€HT (subventionnés à 50%).

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la poursuite de la mise aux normes de notre éclairage public via deux autres tranches de travaux de 30.000€HT chacune. Une tranche N°2 est programmée pour la fin de l'année 2016 et la tranche N°3 pour la fin de l'année 2017. Le Conseil sollicite l'aide du SDE07 pour ces travaux.

Un conseiller demande à revoir l'analyse des quartiers prioritaires sur la tranche N°2 avant de passer commande auprès de notre prestataire délégué à l'entretien de notre éclairage public.

3.2 Borne de recharge pour véhicules électriques :

Suite au refus du Conseil lors du conseil municipal du 25 janvier 2016, le projet d'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques subventionnée, pilotée et assurée par le SDE07 avait donc été abandonné ...

Mais, le Conseil communautaire, via un autre contrat avec l'Etat (TEPCV), a prévu l'achat de trois bornes de recharge pour véhicules électriques ; deux seraient installées à Munas et la troisième à Lalouvesc ! ... M. le Maire comptait faire porter l'opération par la CCVA. Entre temps, pour faire simple, ce serait finalement le SDE07 qui supporterait l'opération suite à un arbitrage avec l'Etat. Nous revenons donc à la case départ, MAIS, avec un avantage considérable puisque la CCVA nous reverserait sous la forme d'un fond de concours la part normalement versée par la commune (2.500€HT) au SDE07. Donc, pourquoi nous priver d'une opération totalement financée (80% SDE et 20% CCVA) et dont le SDE07 s'occupera entièrement ! Un rattrapage est donc possible ...

Délibération : 1 Abstention(s) 0 Contre(s) 8 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve, le principe de pouvoir installer une borne de recharge si les conditions précédemment explicitées sont confirmées par le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du Val d'Ay.

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2016 - Compte rendu -

3.5 Autres travaux : (Déneigement)

Comme chaque année il est nécessaire de prendre une délibération afin de solliciter l'aide au déneigement auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide au déneigement auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'hiver 2015-2016.

IV ASSOCIATIONS

M. le Maire demande le passage à huis-clos ...

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le passage à huis-clos.

4.1 Comité des Fêtes :

Demande d'aide exceptionnelle pour une course à pieds (« trail ») qui se déroulera le 29 octobre 2016.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1.000€ pour le Comité des Fêtes dans le cadre de la course à pieds prévue en octobre 2016 et l'inscription de cette dépense sur le budget communal 2016.

4.2 Classe découverte :

Classe découverte : demande d'aide pour un élève handicapé résident sur la commune.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, de participer à la classe découverte pour un élève handicapé résidant sur la commune pour le même montant que la subvention attribuée par le Conseil Départemental.

4.3 Demande d'aide sociale : (A voir en CCAS)

V QUESTIONS DIVERSES

- Un conseiller demande à rencontrer avec le Maire le Préfet pour régler le problème de la mauvaise couverture du réseau de téléphonie mobile.
- Un autre conseiller demande à ce qu'une liste soit proposée à la population pour les personnes intéressées par le fibre optique ; cela permettra d'interpeller commercialement un fournisseur d'accès au très haut débit ...

VI AGENDA

- Réunion interne sur la signalétique du centre village : le 17 mai 2016 à 09h00 en mairie,
- Course cycliste l'Ardéchoise : les 15, 16, 17 & 18 juin 2016
- Enquête publique sur le chemin rural du Besset : Du 20 juin au 4 juillet 2016

(Clôture de la séance à 22h05)